

SOCIETE 4B ALIM

au capital de 20 000,00Euros

Siège social : 2 COURS LIEUTAUD, 13001 MARSEILLE

RCS 89928468100025

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 01/01 à 10 heures, les associés de la société 4B ALIM, au capital de 1 000,00 Euros, se sont réunis au siège social : **2 COURS LIEUTAUD, 13001 MARSEILLE**

Sont présents :

Nom et Prénom	Qualité	Nb Actions
Monsieur SEBA Elias	Président	340
Monsieur SEBA Bilel, Saber	Directeur Général	330
Monsieur SEBA Yacine	Directeur Général	330

Sur un total d'Actions de 1000,00

L'assemblée est présidée par, Monsieur SEBA Elias, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- I- Modification dénomination sociale
- II- Modification objet sociale
- III- Mise à jour des statuts
- IV- Pouvoir pour formalités

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

I- MODIFICATION OBJET SOCIAL

L'Assemblée générale propose de modifier l'objet social :

RESTAURATION SUR PLACE, EMPORTER ET LIVRAISON

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- MODIFICATION DU DENOMINATION SOCIAL

L'Assemblée générale propose de modifier la dénomination sociale qui devient :

- « 4B SUSHI »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

III- MISE A JOUR DES STATUTS

L'assemblée générale, consécutivement à la résolution précédente, l'article 3 des statuts sera mis à jour.

Article 1 :

-Objet social :

- **RESTAURATION SUR PLACE, EMPORTER ET LIVRAISON**

Article 3 :

Dénomination :

« 4B SUSHI »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV- POUVOIR POUR FORMALITES

L'assemblée générale donne pouvoir à monsieur BENNEKRELA Yacine/ KB EXPERTS 63 avenue Claude Monet 13014 Marseille p o u r réaliser les formalités

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures

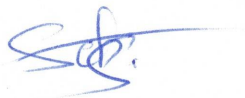
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés.

Signatures :

Monsieur SEBA Elias, président

Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation »

Bon pour acceptation

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'SEBA', with a long horizontal stroke extending to the right.